Lycée des métiers
Pierre-André CHABANNE
Services à la Personne et aux Entreprises

CONVENTION de MINI STAGE DECOUVERTE d'une FORMATION De CAP ou de BAC PRO

Affaire suivie par
Proviseur

Téléphone
05.45.20.50.00.
Fax
05.45.39.62.73.
Courriel
ce.0160048r@ac-poitiers.fr

Adresse postale
28, rue Bir Hakeim
16260 CHASSENEUIL
sur BONNIEURE

Site web
http://www.lycee-chabanne16.fr/

Pour info :

Portes Ouvertes Samedi 10 mars 2018

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

ARTICLE 1 La présente convention règle les rapports résultant de la concertation entre le **Lycée des Métiers P.A. CHABANNE de Chasseneuil sur Bonnieure**, représenté par son Proviseur, **Nicolas Mazurier**

Avec **Mme / Mr**

Principal(e)/Proviseur(e) du collège/lycée

concernant **l'élève** : , en classe de :

Pour un mini-stage en ☐ **CAP** section ☐ ATMFC ☐ ECMS ☐ CIP (cocher la case utile)

Pour un mini-stage en ☐ **BAC PRO** section ☐ MEI ☐ MELEC (cocher la case utile)
☐ COMMERCE ☐ SN –option ARED

ARTICLE 2 Ce mini-stage a pour objectifs de faire découvrir une formation à un jeune en vue de son éventuelle orientation vers celle-ci mais aussi d'appréhender le contexte d'un lycée des Métiers dans le cadre du parcours avenir du jeune.

ARTICLE 3 L'élève en stage demeure rattaché à son collège ou son lycée pendant la durée de son séjour.

ARTICLE 4 Durant la période d'accueil, l'élève en mini-stage est soumis aux règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, d'horaires, de discipline et de courtoisie.

ARTICLE 5 Le Collège ou le Lycée d'origine déclare contracter une assurance spéciale. Les responsables des deux établissements se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention.

ARTICLE 6 **Le mini-stage se déroulera sur une journée de 8h35 à 17h15 le :**

(partie complétée par le lycée)

ARTICLE 7 Les trajets sont à la charge des familles.

ARTICLE 8 Les **repas de midi** seront pris au Lycée P.A Chabanne et seront facturés directement à l'établissement d'origine au prix de **4,20 €**, **sauf** pour des ***élèves externes*** qui devront alors s'acquitter de cette somme dès leur arrivée au service gestion.

Fait à Chasseneuil/ Bonnieure, le

Principal/Proviseur de l'établissement d'origine	*Pour le lycée Chabanne*	*Responsable légal de l'élève*
	N. MAZURIER- proviseur	*Lu et pris connaissance,*